



Septembre – octobre 2005

PROJET ACCOMPAGNEMENT

Québec-Guatemala

Revue de l'actualité

Editorial

JUSTICE RENDUE? COMMÉMORATION ET INDEMNISATION À PLAN DE SÁNCHEZ

Par Aisha Brown

Aisha Brown est présentement volontaire pour l'organisation d'accompagnement américaine NISGUA à Rabinal, Baja Verapaz.

L'année dernière, des témoins se sont présentés devant la Cour interaméricaine afin de dénoncer le massacre qui eut lieu en 1982 dans leur village de Plan de Sánchez, Rabinal, Baja Verapaz. En avril 2004, après des années de délais imposés par la Cour et de refus de l'État d'admettre ses torts, l'administration d'Oscar Berger a enfin avoué la responsabilité de l'État face à la violation de neuf articles de la Convention américaine des droits humains. À la suite de ces aveux, la Cour interaméricaine a rendu un jugement historique ordonnant au gouvernement de fournir des réparations monétaires, matérielles et symboliques aux survivants des massacres ainsi qu'à leur communauté. La Cour ordonna ultérieurement au gouvernement guatémaltèque de traduire en justice les responsables de cette violence.

Cependant, malgré une commémoration marquée du massacre au cours de laquelle le vice-président du pays avoua publiquement la culpabilité de l'État, il reste à savoir si le gouvernement va remplir ses obligations. En ce moment, la priorité de l'État semble plutôt axée sur les réparations des ex-patrouilleurs d'auto-défense civile (ex-PAC) ainsi que sur les jugements que rendra la Cour au sujet des accords de libre-échange. De plus, les cas d'accusations de génocide envers d'anciens dirigeants connaissent des développements lents et ardues. Les habitants de Plan de Sánchez continuent d'attendre les indemnités promises, compte tenu des menaces à leur sécurité personnelle engendré par ceux qui s'opposent au processus de justice et des conséquences possibles du libre-échange pour leur mode de vie caractérisé par l'agriculture de subsistance.

Dans cette revue

Éditorial : Commémoration et indemnisation à Plan de Sánchez	P. 1
Entrevue avec Fernando López	P. 4
Entrevue avec l'AJR	P. 6
Chronique d'une accompagnatrice par Marie-Claude Lortie	P. 7
Nouvelles du sud :	P. 8
- Jugement du tribunal espagnol	P. 8
- Ouragan Stan laissent plus de 669 morts	P. 8
- HIJOS reçoit des menace de mort	P. 9
- Le PNR ouvre des bureaux	P. 9
- Observatoire sur les Accords de paix	P. 9
- L'État demandera pardon	P. 9
- Guatemala : parmi les plus inégaux	P. 10
- Réfugiés retournent l'éducation reçue	P. 10
- Accord sur la question minière	P. 10
- Banque mondiale appuie Montana	P. 10
- Fémicides demeurent impunis	P. 11
Nouvelles du nord :	P. 11
- Accompagnement international	P. 11
- Exposition « Panzós, 25 ans plus tard »	P. 11
- Trafiquants de vérités	P. 11
- Actions urgentes : résultats et suivi	P. 12
Ont participé à cette revue :	P. 12

Commémoration

Le 18 juillet 2005, le vice-président du pays Eduardo Stein a admis devant les habitants de Plan de Sánchez que le gouvernement était responsable du massacre de 1982 qui a coûté la vie à leurs proches. Cette reconnaissance est survenue 23 ans après que les forces armées guatémaltèques et les patrouilles d'autodéfense civiles ont soumis une maison à un tir de barrage soutenu, à coup de fusils et de grenades, puis mirent le feu à 268 hommes, femmes et enfants d'origine maya achí après avoir commis pendant plusieurs heures viols, torture et assassinats. « Nous sommes ici aujourd'hui pour demander pardon au nom de l'État guatémaltèque pour les victimes du conflit », déclara Stein devant une foule d'un millier de personnes.

Ce n'était pourtant pas la première commémoration à

avoir lieu à Plan de Sánchez. Depuis plusieurs années, les survivants utilisaient, loin de l'attention du vice-président et des médias, leurs maigres ressources pour se recueillir et se remémorer les événements. Ils se rencontraient dans une petite chapelle qui jouait le rôle de monument commémoratif. Ils décoraient l'autel de photos, de chandelles et de fleurs pour rendre hommage aux disparus.

Cette année, la commémoration a pris un aspect complètement différent. Une horde de journalistes représentant des médias nationaux et internationaux, des défenseurs des droits humains, des représentants du gouvernement ainsi qu'une foule de curieux se donnèrent rendez-vous sur le terrain de soccer de ce village rural pour être témoins de cet événement historique entourant cette petite communauté comptant environ 35 maisons.

Le Bureau présidentiel des droits humains (COPREDEH), maintenant dirigé par Frank La Rue, organisa l'événement et fournit le programme de la journée, indiquant les conférenciers et l'horaire des événements de la journée. Aucune chandelle, fleur ou photo de ceux qui ont été assassinés se retrouva sur la clôture de métal entourant le podium sur lequel le vice-président prit place. La chapelle se dressait à l'arrière, telle une relique du passé, quand les activités déburent.

Quoi qu'il en soit, un élément familier des commémorations passées resta : la dramatisation de la violence qui eut lieu, reproduite sous forme théâtrale par les écoliers et les membres de la communauté. La reconstitution ouvrit les festivités et laissa un message puissant : « Ce ne sont pas des pièces de théâtre tirées de la fiction. C'est l'histoire de nos familles, nous ne les oublierons jamais et nous ne voulons pas que l'histoire se répète ». Pendant que les élèves jouaient ce qui c'était passé le jour du massacre, le vice-président pleura sans gêne à l'unisson des proches des victimes. Lorsqu'il prit la parole, il devint à nouveau émotif en confessant que l'armée de l'État « organisa ce carnage dans le but d'anéantir la communauté entière ».

Malheureusement, son discours larmoyant n'a pas su répondre aux questions que se posaient ceux qui attendent encore justice et indemnité. Il ne mentionna aucunement le moment où l'argent arriverait enfin à Plan de Sánchez. De plus, il ne dit rien à propos du début des procédures à l'encontre des auteurs du massacre.

De plus, après avoir clamé la responsabilité de l'État, remplissant ainsi une obligation de la Cour, Stein prit rapidement congé de la cérémonie. En effet, il ne resta pas pour entendre les paroles de Fernando López, le directeur du Centre d'action légale en droits humains (CALDH), qui avec son équipe, fournit un appui juridique aux survivants

de Plan de Sánchez. López parla des avancées dans le cas de Plan de Sánchez et de l'importance de l'avancement des cas entamés devant les différents tribunaux guatémaltèques.

Indemnisations

Selon la sentence de la Cour interaméricaine, rendue le 19 novembre 2004, le gouvernement guatémaltèque est coupable d'avoir commis des actes équivalant au génocide. Ce jugement sans précédent a été le premier à accuser une nation de nettoyage ethnique. Ce jugement a également été accompagné du plus haut montant en réparations jamais accordé par la Cour : 7 996 836 \$US, soit environ 55 millions de quetzales qui seront alloués à Plan de Sánchez sous la forme de projets communautaires afin de promouvoir le développement socio-économique. La décision reconnut la destruction des maisons, du bétail et de récoltes comme faisant partie de la politique de la « terre brûlée » et reconnut aussi que la communauté s'est retrouvée sans ressources pour reconstruire.

Le gouvernement s'est aussi engagé, par le biais de l'accord à :

- Améliorer le réseau routier, l'accès à l'eau potable et le système d'égouts de la municipalité de Rabinal ;
- Fournir des enseignants bilingues (espagnol, maya achí) qualifiés aux écoles locales ;
- Construire une clinique médicale à Plan de Sánchez et un centre hospitalier à Rabinal ;
- offrir une aide psychologique gratuite aux survivants ;
- Construire des maisons au sein du village ;
- Payer 25 000 \$US pour le maintien de la chapelle commémorative érigée en l'honneur des victimes du massacre.

Ces projets doivent être complétés dans un délai de cinq ans et le gouvernement doit envoyer un rapport annuel à la Cour interaméricaine relatant les avancements des exigences.

En accord avec le verdict, la Cour ordonna au gouvernement de mener à terme les exigences suivantes :

- Organiser une cérémonie, couverte par les médias en espagnol et en maya achí, au cours de laquelle un haut représentant du gouvernement admettra l'implication de l'État dans les massacres ;
- Publier des sections du jugement de la Cour dans la gazette officielle du gouvernement et à l'intérieur d'un journal national d'importance dans les deux langues ;
- Traduire la Convention américaine des droits de la personne et le jugement de la Cour du cas Plan de Sánchez en maya achí ;
- Promouvoir l'étude et l'importance du langage et de la culture achí.

De plus, dans un effort de dédommagement pour les pertes

personnelles et les souffrances des victimes, la Cour ordonna que 175 000 quetzales (25 000 \$US) soient versés à chaque survivant du massacre ainsi qu'aux proches parents des victimes. La Cour a fixé l'échéance du paiement à janvier 2006. Après cette échéance, le gouvernement devra payer des intérêts. Jusqu'à ce jour, le gouvernement n'a toujours pas fixé une date pour les paiements individuels et les projets communautaires.

Commentaires de la communauté

Après dix ans de bataille au sein du système judiciaire, il semble que Plan de Sánchez a finalement obtenu justice. Cependant, pour des gens qui ont été abandonné plusieurs fois par leur gouvernement, la promesse de réparations sans résultat immédiat apparaît futile. « C'était bien de sa part de venir, mais il ne nous a toujours pas aidé », déclara un membre de la communauté au journal national *Prensa libre*. Ces paroles reflètent les sentiments les plus profonds de Plan de Sánchez. Plusieurs de ceux qui avaient cru que le vice-président ne venait pas uniquement dans le but de dénoncer la responsabilité de l'État, ont été une fois de plus déçus par le gouvernement. D'autres, qui croient que l'État ne remplira jamais sa promesse, ont vu leurs doutes se confirmer.

D'autres personnes au sein de la communauté demeurent encore inquiètes du pouvoir que détiennent encore aujourd'hui au sein du gouvernement Efraín Ríos Montt et d'autres représentants gouvernementaux impliqués dans les actes de violence. Il n'y a pas plus tard que deux ans, Ríos Montt est venu à Rabinal pour rallier des supporteurs à sa course à la présidence. Son statut d'homme politique portant un lourd passé déranga ceux qui luttent pour la justice. « Ríos Montt est libre, mange bien et vit bien. Il est riche et heureux pendant que nous continuons de souffrir », remarqua un survivant. Cet état d'impunité à l'égard de ceux qui ont perpétré le massacre fait en sorte qu'il est difficile de croire que le gouvernement accomplira ses engagements d'indemniser les survivants de Plan de Sánchez.

Les survivants remarquent également que le montant d'argent alloué ne remplacera jamais les vies qui ont été enlevées au cours de cette fatidique journée. « S'ils avaient tué ma vache, je pourrais vous dire exactement combien elle vaut et vous demander la valeur payée », expliqua María. « Mais je ne sais pas combien demander pour la vie de mon mari. Je ne peux pas calculer le montant d'argent qu'il aurait gagné au cours des années et combien son absence a coûté à ma famille ».

L'unique solution qui pourrait donner aux survivants un semblant de paix serait d'envoyer les responsables en prison. « Nous espérons qu'ils ordonnent des sentences et tra-

duisent les responsables en justice... Ils nous ont tués, ont abusé de nous et nous ont laissé sans rien, puis nous ont persécutés pendant des années », souffla Juan.

Les opinions concernant la commémoration et les réparations demeurent divisées ; certains croient que l'argent aura un impact important sur leur vie et les aidera à sortir de la pauvreté. D'autres doutent toutefois que cet argent représente une forme suffisante de justice et croient fermement que cela ne remplacera jamais tout ce qu'ils ont perdu. Puisque la décision de la Cour interaméricaine n'a eu jusqu'à aujourd'hui aucun impact dans la vie des habitants du village, ils ne peuvent que se questionner au sujet des changements et des défis qu'entraîneront les indemnités.

Les défis qui touchent la communauté

Située au milieu de communautés où des ex-PAC sont solidement organisées, Plan de Sánchez a rencontré plusieurs résistances au cours de son combat pour la justice. Plusieurs des anciens patrouilleurs d'auto-défense civils ont participé au massacre de 1982 et craignent les poursuites criminelles qui pourraient résulter d'une évolution des cas. Après plusieurs complications, le gouvernement a accepté d'indemniser les ex-PAC, à condition qu'ils accomplissent un projet de reforestation. Ceux qui ont participé au projet recevront environ 6 000 quetzales (780 \$US) au cours des trois prochaines années, un petit montant si on le compare aux 25 000 \$US que les victimes de Plan de Sánchez recevront.

Conséquemment, les tensions ont empiré entre les deux groupes. Assistant à la commémoration, un ex-PAC d'un village voisin promit « qu'il y aura des morts » lorsque l'argent arrivera. Il s'est aussi vanté d'avoir des relations avec des dirigeants d'un gang de Escuintla, qui organiserait des vols et des assassinats contre les habitants de Plan de Sánchez.

Les vols mesquins d'animaux et les introductions par infraction dans les maisons sont en croissance constante à Rabinal, alors que la popularité du redouté gang *Mara 18* augmente elle aussi. Avec cette délinquance sociale pré-existante, la possession d'une somme élevée d'argent chez les individus augmentera le climat d'insécurité.

Parallèlement à ces menaces sociales et physiques, une menace politico-économique a pris naissance sous la forme de l'Accord de libre-échange avec les pays d'Amérique centrale. Si le traité suit les pas de son prédécesseur, l'Accord de libre-échange nord-américain, il accentuera davantage la pauvreté des agriculteurs. Ainsi, les biens et les produits étrangers, bon marché et souvent subventionnés, inonderont le marché local rendant impossible pour les agriculteurs de faire du profit à petite échelle sur leurs récoltes. Dans une

communauté où les emplois sont rares, cet accord contribuera à empirer une situation déjà désespérée.

Plusieurs habitants au sein du village avouent d'ailleurs être attirés par l'immigration illégale vers les Etats-Unis ; il ne leur manque plus que les fonds nécessaires pour payer les services d'un guide afin d'effectuer la traversée. Le manque d'opportunités d'emplois, combiné aux menaces de violence sociale, influence grandement ce désir.

L'impact national sur les cas de génocide

Les habitants de Plan de Sánchez se sont joints à l'Association justice et réconciliation (AJR) pour témoigner devant les tribunaux nationaux contre les auteurs intellectuels du génocide guatémaltèque. Ces poursuites sont restées pendant environ sept mois sans procureur public. En juillet 2005, Hans Noriega s'est vu attribuer ce poste. Il a la responsabilité d'accuser Rios Montt et d'autres responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Le 10 septembre 2005, Noriega, assista à la conférence biannuelle de l'AJR au cours de laquelle il promit de faire avancer les cas.

La nomination de Noriega peut être vue comme une réaction directe du vice-président face à sa promesse « de pousser l'enquête sur les événements qui se sont passés afin de clarifier les faits et d'identifier, poursuivre et punir les auteurs matériels et intellectuels de ces actes ». Cependant, une série d'autres facteurs pourraient avoir influencé le gouvernement.

Quelques jours avant la commémoration à Plan de Sánchez, quelques 30 000 documents secrets de la Police nationale civile (PNC), contenant de l'information au sujet des personnes disparues, torturées et enlevées pendant la période de violence, ont été découverts. La découverte de ces dossiers policiers a rappelé aux enquêteurs étrangers que le gouvernement n'a toujours pas tourné la page sur les atrocités qu'il a commises dans le passé.

Le Guatemala a récemment signé des accords économiques avec les Etats-Unis et le Japon. Fortement dépendant des fonds internationaux, le Guatemala doit se plier aux exigences de ces nations afin de créer une atmosphère plus favorable à l'échange. L'État doit démontrer qu'il tente sérieusement de régler les problèmes relatifs aux droits humains.

Ces éléments, combinés à la décision publique et historique de la Cour, ont contraint le gouvernement à promettre des réparations et une action judiciaire. Quant à savoir si les actions vont suivre les paroles, c'est un autre sujet de débat. Les survivants du conflit à travers le pays attendent de voir

si le règlement de la Cour réussira vraiment à faire avancer l'engagement de l'État envers la justice et améliorera la vie des villageois de Plan de Sánchez.

Entrevue avec Fernando López

En tant que coordonnateur légal du Programme de justice et réconciliation du Centre d'action légale pour les droits humains (Centro para la Acción Legal en Derechos Humanos, CALDH), Fernando López a conseillé la communauté de Plan de Sánchez dans cette affaire présentée devant le système interaméricain des droits humains.

Entrevue réalisée par la Coordination de l'accompagnement international au Guatemala (CAIG) dans les bureaux de CALDH en août 2005.

CAIG : Quel est l'importance de l'arrêt de la Cour inter-américaine des droits de la personne (CIDH) dans le cas de Plan de Sánchez au niveau national et international ?

FL : Au niveau national, depuis l'arrêt de la CIDH et l'acte public de reconnaissance public, le mot « génocide » a été mentionné ouvertement dans les médias guatémaltèques. Concrètement, cela permet d'ouvrir les yeux de plusieurs personnes sur les atrocités du conflit armé et de lever le voile sur l'impunité de tous les massacres qu'il y a eu.

Au niveau international, cette affaire est d'importance capitale pour trois raisons. Premièrement, par la quantité de victimes, car c'est le cas le plus important que la CIDH a eu à juger.

En deuxième lieu, même si au sein de CALDH nous alléguons que le massacre de Plan de Sánchez était un acte de génocide, nous savions qu'il était très difficile que la Cour puisse émettre un jugement puisque le génocide n'est pas inclus dans la Convention Inter-américaine des droits de la personne, il l'est seulement au niveau des Nations unies. Cependant, si l'on regarde attentivement l'arrêt, on découvre des citations du rapport de la Commission de clarification historique (CEH), et l'on y trouve des mots tels que « politique de génocide », « terre brûlée » et « la répression directe envers les Mayas », des expressions qui laissent entendre qu'il s'agit d'un génocide. Ainsi, c'est implicitement une sentence pour génocide même s'ils ne le déclarent pas formellement.

Troisièmement, c'est aussi une affaire importante parce que, au niveau inter-américain, il y a eu beaucoup de discussions sur les droits des peuples autochtones. C'est le second jugement de la CIDH dans lequel il est question des droits des peuples autochtones. Le premier fut le cas d'une communauté indigène au Nicaragua qui s'appelait *Awas Tigni* qui créa un précédent. Par contre, le second cas est celui de Plan de Sánchez et nous allons davantage en profondeur ; en particulier sur la condamnation de l'État pour les dommages moraux. L'État n'avait pas permis d'enterrement selon les coutumes mayas des victimes, de même que la célébration de leurs rites durant tous le temps que furent enterrés les restes jusqu'à ce que se réalisent finalement les exhumations. En somme, c'est un renforcement des traits caractéristiques d'un système de justice traditionnelle au sein de la communauté maya.

Finalement, le fait qu'il s'agisse d'une condamnation de la Cour et non d'une solution à l'amiable face à la Commission (Commission inter-américaine des droits de la personne), cela a des conséquences au niveau individuel quant au montant des indemnités. En effet, celles-ci sont d'un montant plus élevé que ce qui aurait pu être obtenu dans une solution réglée hors cours. Il s'agit de plus ou moins 400 000 quetzals pour chacun des membres des familles des victimes (317 familles). De plus, il y a un élément transcendantal au niveau collectif : la sentence ordonne à l'État de construire des routes dans les villages avoisinants de Plan de Sánchez, de rendre accessible aux communautés l'eau potable de même que l'électricité. De plus, il y a l'obligation de mettre sur pied une clinique médicale et de santé mentale dans la communauté de Plan de Sánchez offrant ses services pour les communautés avoisinantes, ainsi que de traduire de l'espagnol à l'achí la sentence et la Convention inter-américaine des droits de la personne.

CAIG: Quels sont les effets sur les autres cas de génocide nationaux?

FL: À l'époque où eurent lieu les actes de Plan de Sánchez, aucun procureur n'était affecté aux cas de génocides. Je me souviens qu'au cours du mois de mars de cette année, le Conseil du Ministère public créa un bureau du procureur pour la section des droits humains. Cependant, on ne nomma aucun procureur pour la sous-section où étaient répertoriés les cas de génocide et ces cas sont restés sans procureur pendant un peu plus de six mois. Avant la date prévue pour l'acte public de reconnaissance, j'ai envoyé une lettre à la CIDH alléguant qu'une des obligations qu'imposait la Cour à l'État du Guatemala dans son arrêt sur l'affaire de Plan de Sánchez, était de faire des recherches approfondies sur le massacre. L'envoi de cette lettre eut comme conséquence que, deux jours avant l'acte, on nomma un procu-

reur, Hans Aaron Noriega. Celui-ci va non seulement enquêter sur les cas de génocides (incluant le cas Plan de Sánchez), mais aussi sur les cas de *Las Dos Erres* (une communauté du Péten massacrée) et du *Diario Militar* (journal militaire).

Une autre possibilité qui s'ouvre avec la sentence du cas de Plan de Sánchez, c'est la création d'un tribunal spécialisé. On s'appuie sur l'idée voulant que l'obligation de juger est aussi dans les mains de l'organe judiciaire du pays et ce dernier se voit donc dans l'obligation de matérialiser la création d'un tribunal afin de juger les violations de droits humains.

CAIG: Comment interprétez-vous le fait que le gouvernement actuel accepte sa part de responsabilités dans plusieurs cas à l'intérieur du système inter-américain?

FL: Dans le cas de Plan de Sánchez, il ne restait aucune alternative au gouvernement guatémaltèque. C'était une condamnation et l'État était obligé de faire des excuses publiques. Donc, dans le cas présent, il n'y a pas vraiment de mérite ou signe de bonne volonté de la part du gouvernement. En échange, il y a du mérite dans d'autres cas où avant d'en arriver devant les tribunaux, le gouvernement accède à un processus d'ententes à l'amiable. Les ententes à l'amiable signifient pour l'État qu'il n'a pas à se rendre au tribunal, mais aussi de qu'il doit négocier sur ce que la Cour aurait pu résoudre. Normalement il s'agirait d'excuses publiques sous forme d'hommage à la mémoire des victimes comme les monuments, les actes commémoratifs etc. Les réparations économiques incluent les dommages moraux qui furent causés, par exemple, aux mères des disparus ou aux épouses de ceux qui ont été exécutés, de même que les dommages matériels ; c'est-à-dire les coûts qui ont été causés par les violations des droits humains aux familles des victimes. La Cour prononcerait ainsi son jugement en temps normal. Mais si l'État admet sa responsabilité dans une entente à l'amiable, il devance la décision qu'aurait prise la Cour comme sentence. D'après ce qu'on sait, le président Berger ne veut pas être à nouveau condamné comme dans les cas de Myrna Mack, Maritza Urrutia, Marco Molina Theissen, Plan de Sánchez, Jorge Carpio Nicolle, etc. C'est pourquoi ils négocient tous les cas avant d'arriver devant les tribunaux.

CAIG: Quelles seraient les conséquences pour l'État du Guatemala de ne pas respecter la sentence de la CIDH ?

FL: En vérité, il n'y a pas de plus grande sanction pour un État que la condamnation internationale dans le contexte de l'Organisation des États américains (OEA). En ce qui concerne les sanctions économiques de la part de l'OEA,

seulement le Mexique, les États-Unis ou le Canada pourraient retirer leurs dons, vu que le Guatemala n'en reçoit d'aucun autre pays de l'OEA, car ils sont tout aussi défavorisés économiquement. Il se pourrait qu'à l'intérieur de la Banque interaméricaine de développement, le Guatemala se voit limiter l'accès à une forme de crédit ou bien que les États-Unis lui imposent une forme de sanction de non-respect ou quelque chose semblable. À noter qu'il est tout à fait possible de donner ce type de sanctions ou autres formes de limitation à sa participation politique au sein de l'OEA.

Que ce soit sous le gouvernement de Arzú ou de Portillo, le Guatemala n'a pas omis d'octroyer des compensations économiques ni de prendre les moyens de rendre hommage aux victimes dans aucun des cas où il avait été condamné par le système inter-américain.

Là où le Guatemala rencontre un problème de taille, c'est dans les enquêtes et l'application des jugements et des sanctions à l'égard des personnes coupables. Dans les onze cas où le Guatemala a été condamné par la Cour, il n'y a aucune sanction envers les responsables.

C'est un phénomène constamment présent dans les pays d'Amérique latine. Tous les pays ont préféré dédommager financièrement, faire des actes publics, ériger des places et des monuments dans le but de rendre hommage aux victimes plutôt que de condamner directement les militaires qui causèrent les massacres. Par exemple, le cas de Plan de Sánchez.

CAIG: Quelle est votre interprétation du message du vice-président dans l'acte public?

FL: Je crois que le vice-président a été sincère dans ses mots : il a condamné et a juré qu'ils allaient respecter leurs engagements envers les décisions de la cour. J'estime que le vice-président fut réellement touché, pas seulement parce qu'il a donné des excuses officielles. Je pense qu'il fut ému en étant présent sur les lieux, lorsqu'il a prit le temps d'écouter en privé les dirigeants de la communauté, lorsqu'il a visité la chapelle et qu'il a été près des endroits où sont enterrés les victimes et les fosses où furent réalisées les exhumations.

Pour nous, le plus important de son discours fut qu'il s'est engagé à chercher la justice. Nous devons profiter de cet engagement pour donner une impulsion à différentes actions pour le renforcement du travail du Bureau du procureur des droits humains, là où sont traités les cas de génocides.

Entrevue avec l'AJR

Les réponses suivantes furent reçues lors de différentes entrevues réalisées avec trois survivants du massacre de Plan de Sánchez, Rabinal, Baja Verapaz. Les trois sont membres de l'Association pour la justice et la réconciliation et sont plaignants (tierces parties accusatrices) dans deux cas de génocide, crimes de lèse humanité et crimes de guerre, présentés devant le système de justice guatémaltèque. Les accusés dans ces cas sont les hauts commandements militaires des généraux Romeo Lucas García et Efraín Ríos Montt au pouvoir entre 1978 et 1983.

En juillet 2004, l'État du Guatemala fut condamné par la Cour interaméricaine des droits de la personne (CortIDH) pour le massacre de Plan de Sánchez du 18 juillet 1982.

ACOGUATE : Que pensez-vous de la décision de la Cour interaméricaine des droits de la personne dans le cas de Plan de Sánchez?

La décision de la Cour est importante parce que les autres États doivent savoir sur les violations qui ont été faites à l'égard de notre population. C'est un appui.

Maintenant, ce que nous voulons, c'est que le gouvernement nous aide : qu'il accomplisse tout ce qui est inscrit dans la sentence.

ACOGUATE : Que pensez-vous de l'acte public dans lequel le vice-président vous a demandé pardon ? Qu'est-ce que vous pensez de ses paroles ?

Tout ce qu'il a dit est très bien pour nous, ça nous console et nous aide; cela nous donne plus d'expérience. Mais ce que nous voyons présentement, c'est qu'il n'a pas la volonté d'accomplir ce qu'il a promis. Ce n'est pas suffisant de seulement demander pardon, il faut qu'il y ait un autre type de reconnaissance. Demander pardon, ça veut dire qu'il n'y aura rien. Si moi je dois de l'argent et que la date limite est passée, je vais demander pardon et supplier de me laisser plus de temps, mais après je vais chercher l'argent et je vais payer. Tu demandes pardon non pas parce que tu ne vas pas payer mais plutôt pour demander du temps jusqu'à ce que tu remettes l'argent. S'ils demandent seulement pardon et pardon, nous ne verrons pas la vérité.

Le gouvernement n'est pas venu ici volontairement, mais bien parce qu'il fut obligé par la Cour interaméricaine. Si la Cour ne l'avait pas obligé, il n'aurait pas pensé à nous. Le gouvernement ne nous a jamais aidés. Il voulait en terminer avec nous. Nous avons reçu tant de menaces, mais elles ne nous importent pas, parce que nous savons que nous devons continuer la lutte jusqu'à ce qu'elle se termine.

ACOGUATE : Qu'est-ce que vous pensez des réparations ?

Pour moi, c'est pour ça que nous luttons. Qu'est-ce qu'une personne peut bien désirer ? Déjà ils nous ont fait perdre la vie. C'est important que le gouvernement paie pour qu'il se rende compte de tout ce qui a été fait et qu'un pays qui a violé les droits d'une personne doit payer une amende.

ACOGUATE : Qu'attendez-vous de l'État quant aux cas de génocide au Guatemala ?

Justice pour les responsables. Lucas García et Ríos Montt, et tous les responsables comme les commissionnaires militaires, etc. Nous sommes pauvres, nous sommes agriculteurs, nous cultivons la terre, c'est l'unique délit que nous avons fait. Ce que nous voulons, c'est qu'il y ait une sanction envers ces gouvernements.

Nous pensons que c'est important d'emprisonner les responsables, même si le gouvernement donnait toutes les réparations et l'appui économique qu'il nous a promis, ils pourraient venir une autre fois et refaire ce qu'ils ont déjà fait. S'il y a emprisonnement, s'il y a justice pour ça, alors ce ne sera pas si facile qu'ils commettent d'autres délits ou d'autres violations envers la population.

Chronique d'une accompagnatrice

DE RETOUR DE CHIMALTENANGO

Par Marie-Claude Lortie

Mon expérience en tant qu'accompagnatrice internationale au Guatemala a commencé le 18 juin 2005 et s'est poursuivie jusqu'au 15 septembre de la même année. Ma destination fût la région de Chimaltenango, dans six communautés du district municipal de San Martín Jilotepeque. Toutes ces communautés ont été antérieurement affectées par des massacres massifs et cruels, précisément dans les années 1982-1983. Ces actes de violence furent planifiés par l'armée,

sous l'ordre des commandants militaires de Lucas García et de Ríos Montt. Ceux-ci ont été successivement président du Guatemala à l'époque de la guerre civile qui a duré 36 ans. Durant cette période d'instabilité, nous pouvons affirmer qu'il y a eu acte de génocide. En effet, il est prouvé que ces tueries furent perpétrées avec la nette intention d'éliminer le groupe ethnique maya.

Certaines personnes qui ont survécu aux massacres luttent aujourd'hui pour la justice, dans un procès mené contre les deux dictateurs mentionnés ci-haut. Nous accompagnons ces témoins dans leurs démarches. Du point de vue formel, notre tâche d'accompagnateur a pour but d'offrir un appui moral et un sentiment de sécurité aux témoins et aux membres des communautés dans lesquelles nous travaillons. Nous jouons aussi un rôle d'observateurs des droits humains, c'est-à-dire que nous nous assurons que ceux-ci ne soient pas violés et que les victimes du génocide ne reçoivent ni menace, ni intimidation.

Toutefois, notre mandat va bien au-delà de cette description technique. Le sentiment d'accomplissement que j'éprouve maintenant vaut plus que des mots noirs sur papier blanc. Je suis fière d'avoir apporté un soutien moral à tous ces gens qui ont tant souffert. Et encore plus de leur avoir prêté une oreille attentive pour écouter leurs témoignages. Aborder le sujet du génocide est bien délicat. Les souvenirs de la guerre civile sont encore bien frais dans la mémoire de ces personnes. Certaines parlent ouvertement de cette époque tandis que pour d'autres, cela est difficile. Je me sens privilégiée d'avoir gagné la confiance de quelques-uns et ainsi, avoir partagé leurs confidences ou leurs pleurs. Lors de ces moments intimes, j'ai réellement pu sentir que ma présence les soulageait. Je crois que pour ces gens, notre travail est symbole de solidarité. Cela les encourage définitivement à continuer leur combat vers une société guatémaltèque juste et égalitaire.

Durant mon séjour au Guatemala, j'ai aussi eu la chance d'effectuer mon travail d'accompagnement dans une perspective anthropologique. En effet, j'ai pu participer aux activités quotidiennes des gens des communautés. J'ai particulièrement apprécié tisser avec les femmes ou les aider à préparer leurs *tortillas*. J'ai aussi sué à donner un coup de main aux hommes aux champs. Je peux encore entendre les rires des enfants lorsque nous chantions ensemble ou lorsque je leur enseignais des jeux de mains ou des devinettes. Je me rappelle également les jours de marché où les légumes et les fruits abondaient et où je pouvais sentir l'odeur des épices. Je garde en mémoire l'image des femmes se promenant avec leur panier sur la tête, toutes vêtues d'un magnifique *güipil* et d'un *corte* colorés. La culture maya est riche et diversifiée. Les peuples autochtones du Guatemala

devraient en être fiers et ne pas avoir peur de s'affirmer en tant qu'ethnies différentes.

Dans quelques-unes des communautés où je fus affectée, j'ai pu remarquer que les gens étaient très motivés à améliorer leur vie communautaire. Par exemple, dans une communauté, les habitants rassemblaient collectivement leurs efforts pour construire une route en ciment, afin de régler la *pila* où les femmes lavent le linge ou encore, pour acheter une *finca* qui est un grand terrain où les hommes de la communauté peuvent aller travailler. Tous les thèmes reliés à la communauté et les problèmes au sein de celle-ci étaient traités lors de réunions menées régulièrement. À voir l'ardeur que ces gens ont à s'organiser et à s'unir ensemble au niveau local, je garde espoir. Je fais confiance à la jeunesse qui choisit de poursuivre leurs études, aux leaders des communautés et aux témoins que nous accompagnons. Toutes ces personnes possèdent un fort désir d'améliorer leurs conditions de vie. Ils ont seulement besoin d'outils pour atteindre ce but.

Pour terminer, je lance un message à tous les citoyens du monde: il est de notre devoir d'éveiller notre conscience sociale. Car il est faux que ce qui se passe au dehors des frontières de nos pays respectifs ne nous concernent pas. Il est à nous de nous lever, de manifester pour les droits humains, d'appuyer les gens qui possèdent des possibilités moindres et d'essayer de faire pression sur certains gouvernements étrangers afin que ceux-ci donnent minimalement à leur peuple un accès universel à l'éducation et à la santé. En effet, je crois que ces deux secteurs sont à la base du développement humain de toute société. Bref, levons-nous, rassemblons-nous et ainsi nous pourrions bâtir un monde meilleur.

Nouvelles du sud

Les articles contenus dans cette section sont tirés des nouvelles d'information du Centre d'études du Guatemala (CEG), CERIGUA, Terra Actualidad et de Infopress, pour les mois d'août, septembre et octobre 2005

Fondation Menchú : Le jugement du tribunal espagnol est « juste et adéquat »

La Fondation Rigoberta Menchú Tum a exprimé hier sa satisfaction envers la sentence dictée aujourd'hui par le Tribunal constitutionnel d'Espagne, qui établit que le pays

possède les compétences nécessaires pour juger les délits de génocide et les crimes contre l'humanité survenus au Guatemala.

« C'est une sentence juste et adéquate (...) quelque chose que nous attendions, nous savions que la décision devait être ainsi », commente Jaime Tomás, fonctionnaire au sein de la Fondation portant le nom de la récipiendaire du prix Nobel de la Paix de 1992. Le jugement de la Cour Suprême d'Espagne, qui établit que la juridiction universelle a priorité sur les questions d'intérêt national, fait suite au recours présenté en 1999 par Rigoberta Menchú pour que l'Espagne puisse enquêter sur les crimes de génocide, assassinats, tortures et détentions illégales commis au Guatemala entre 1978 et 1986.

Cette sentence donne le feu vert à la justice espagnole pour que continuent les procédures juridiques initiées par Menchú contre d'ex-hauts gradés guatémaltèques et ce, malgré le fait que les victimes des crimes ne soient pas de nationalité espagnole. Cette décision est fondée sur le principe que « la juridiction universelle a priorité sur l'existence ou non des intérêts nationaux ».

Tomás a ajouté que le jugement « favorise la justice universelle » et assure que cette décision déblocuera le processus judiciaire en cours devant les tribunaux espagnols.

La requête initiée par Menchú vise les généraux retraités Romeo Lucas García, ayant gouverné le pays de 1978 à 1982, et son frère Benedicto Lucas García, chef de l'État Major de la Défense durant la même période. Le général Efraín Ríos Montt, qui a renversé Romeo Lucas par un coup d'État militaire en mars 1982, et Oscar Humberto Mejía Víctores, ministre de la Défense de Ríos Montt ayant assumé la présidence du pays à la suite d'un autre coup d'État en 1983, sont également accusés. Le général Angel Guevara, ex-ministre de la Défense; le colonel Germán Chupina, ex-chef de la police nationale; ainsi que les civils Donaldo Alvarez, ex-ministre de l'Intérieur, et Pedro García Arredondo, chef de l'intelligentsia de la Police, tous fonctionnaires de l'administration de Lucas García sont aussi accusés.

Corruption, incompetence, clientélisme politique et ouragan Stan laissent plus de 669 morts et 3.5 millions de sinistrés

Selon les chiffres officiels, la crise provoquée par l'ouragan Stan a laissé plus de 669 morts, et plus de 830 disparus sans espoir d'être retrouvés vivants. À ces chiffres, il faut ajouter les morts causées par un glissement de terrain à Panabaj,

Sololá, près de Panajachel. On rapporte que 1 400 personnes pourraient avoir péri, mais les corps n'ont pu être récupérés, étant recouverts de plusieurs mètres de boue.

De plus, le 2 novembre, on reportait toujours 20 762 personnes vivant dans 167 refuges, 9 000 habitations détruites et 26 autres endommagées. Un total de 3.5 millions de personnes ont été sinistrés et certaines d'entre elles n'ont toujours pas pu être hébergées dans des refuges. L'infrastructure fragile du Guatemala a été durement affectée : plus de 1 400 kilomètres de routes asphaltées auraient été détruites.

L'ouragan Stan pourrait avoir de profondes conséquences politiques. La population affectée reproche aux derniers gouvernements leur inaction suite aux catastrophes provoquées par l'ouragan Mitch en 1997. Selon plusieurs analystes, l'ampleur des dommages récents découle de l'abandon, par les gouvernements successifs, des populations pauvres (en majorité autochtones) de l'*altiplano* guatémaltèque. D'autre part, la gestion de la reconstruction fait l'objet d'une lutte entre plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement de la GANA, qui cherchent déjà à se positionner comme candidats présidentiels aux élections de 2007.

Un membre de l'organisation HIJOS Guatemala reçoit des menaces de mort

Par le biais d'un communiqué émis samedi le 20 septembre 2005, l'organisation HIJOS (Fils et filles pour l'identité et la justice, contre l'oubli et le silence; *Hijos e Hijas para la Identidad y la Justicia contra el Olvido y el Silencio*), a dénoncé le fait que Francisco Sánchez Méndez, membre de la dite organisation, a été menacé de mort par un inconnu. La menace directe fut effectuée par téléphone à la résidence de Sánchez, 24 heures après que l'activiste soit rentré chez lui avec la délégation guatémaltèque du XVI Festival mondial de la jeunesse et des étudiants contre l'impérialisme et la guerre, ayant pris fin à Caracas, République Bolivarienne du Venezuela.

Par la même occasion, l'organisation rappelle que Sánchez fût l'objet d'une tentative de séquestration le 7 mai de cette année, cinq jours avant une deuxième entrée par effraction au siège social de l'organisation. Le groupe juvénile tient le gouvernement du Guatemala comme responsable pour les actions ou les omissions face à toute atteinte à l'intégrité physique et psychologique de Sánchez et des autres membres et collaborateurs du groupe.

Le PNR ouvre des bureaux dans l'intérieur du pays

Le Programme national d'indemnisation (Programa Nacional

de Resarcimiento – PNR) a débuté l'élaboration du registre des victimes du conflit civil armé dans les dix départements présentant les plus importants indices de violations de droits humains, ainsi que dans les communautés affectées.

Selon le directeur du PNR, Fernando Cabrera, l'entreprise débutera ce mois-ci dans les départements de Huehuetenango, Chimaltenango, Quiché, ainsi que ceux de Alta et de Baja Verapaz. À la fin septembre, le travail se poursuivra dans les régions de Zacapa, Petén, Huehuetenango, Sololá et San Marcos. La première phase consistera à employer des moyens collectifs de récupération de la mémoire historique, ce qui implique entre autres des actes de revendication culturelle et la valorisation de la dignité des gens affectés.

La PDH inaugure un observatoire sur l'accomplissement des Accords de paix

Des représentants d'institutions travaillant en faveur des droits humains et l'Ombudsman des droits de la personne (PDH), Sergio Morales Alvarado, ont établi l'Observatoire consultatif des Accords de paix (Observatorio Consultivo de los Acuerdos de Paz); cette structure a pour but d'évaluer la réalisation des Accords de paix et de signaler les insuffisances relatives à leur exécution.

L'État demandera pardon pour la disparition et l'assassinat de 11 étudiants en 1989

Frank La Rue, de la Commission présidentielle pour les droits humains (COPREDEH), a annoncé que l'État demandera pardon aux familles des 11 étudiants de l'Université San Carlos (USAC) disparus et assassinés en août 1989. « La demande de pardon sera effectuée dans le mois d'août ou septembre, mais il reste encore à déterminer si elle sera publique ou privée, qui y participera ainsi que l'indemnisation possible auprès des familles », a-t-il mentionné.

La demande de pardon ne sera pas, comme en d'autres occasions, une décision de la Cour interaméricaine des droits de la personne (CIDH), mais plutôt une entente à l'amiable entre le gouvernement et les familles des victimes. Mario Polanco, du Groupe d'appui mutuel (GAM), qui a étudié en compagnie des disparus, signale que la demande de pardon n'est pas suffisante et il exige justice et dédommagement. L'organisme attend que la CIDH se prononce sur le sujet, car il veut porter le cas devant la justice espagnole conjointement avec les familles.

Pour sa part, l'ambassadrice des Pays-Bas au Guatemala, Bea Ten Tusschar, a indiqué que son gouvernement était disposé à continuer le financement de projets au Guatemala. Elle a de plus souligné qu'un accord financier de 12 millions d'euros

avait été conclu le mois dernier pour quatre années supplémentaires afin que les organismes de défense des droits humains continuent à œuvrer au sein du pays.

Le PNUD déclare que le Guatemala fait partie des pays les plus inégaux

Le Rapport mondial sur le développement humain 2005 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), place le Guatemala parmi les quatre pays les plus inégaux au monde en ce qui a trait à l'écart de revenus de ces habitants, aux côtés de la Namibie, de la République centrafricaine et du Brésil.

Le pays d'Amérique latine le mieux classé est l'Argentine, au 34e rang. Le Guatemala occupe le 117e rang.

En Amérique centrale, le Guatemala se situe parmi les pays à développement moyen et il n'y a que le Costa Rica qui se trouve au sein du groupe des pays les plus avancés au monde.

Des anciens réfugiés retournent l'éducation reçue à des enfants non scolarisés

Un groupe d'exilés guatémaltèques revenu du Mexique donne le "pain du savoir" aux enfants qui n'ont pas accès à l'éducation. Selon Marcelino Tiú Tzep, président de la coopérative Entre Ríos à Sayaxché (département du Péten), le groupe transmet les connaissances acquises pendant plusieurs années au Mexique aux enfants de la communauté.

Selon Tiú, le travail débuta en 1996, à son retour de l'exil, lorsque la communauté s'est aperçue que l'enseignement au pays était dans un état désastreux. Ce constat les poussa à entreprendre une lutte afin d'obtenir l'autorisation d'établir une école primaire dans la communauté. Ils réussirent ultérieurement à en établir une deuxième qui sert maintenant d'institut *básico* (le niveau *básico* est d'une durée de 3 ans et débute après la sixième année du primaire). La plus grande difficulté a été rencontrée pendant les démarches pour obtenir l'institut *básico* qui profite maintenant à 20 communautés de la région.

Ce projet a pu être réalisé grâce au soutien des communautés voisines qui entreprirent leurs démarches respectives et transformèrent le centre d'enseignement en annexe à celui situé à La Libertad, indique le dirigeant.

Toujours selon Tiú, d'autres projets ont été mis sur pied pour le bénéfice des étudiants, comme celui de la construction d'un centre informatique où l'on enseigne aux jeunes les rudiments de la technologie.

Gouvernement et société civile parviennent à un premier accord sur la question minière

Le gouvernement, l'Église catholique et des groupes écologistes en sont arrivés à un premier accord sur les conditions devant régir le déroulement des projets d'exploitation minière. Cet accord fournit les grandes lignes de conduite sur le rôle de l'État relativement aux consultations populaires et aux mécanismes de dialogue auxquels devraient se soumettre les entreprises avant de débiter l'exploration et l'exploitation de sites miniers. De plus, l'accord demande que le pouvoir exécutif sollicite le congrès pour qu'il décrète un moratoire sur l'exploration présentement en cours.

Mardi le 23 septembre dernier, l'évêque Alvaro Ramazzini et le ministre de l'Énergie et des Mines, Luis Ortiz, se sont déclarés satisfaits de l'accord et ont exprimé leur intention de le remettre à l'exécutif pour étude et ratification.

Le document établit que le gouvernement devrait mettre en place des consultations pour obtenir le consentement des communautés où une entreprise minière désire entreprendre des opérations. Les consultations seraient sous la responsabilité des conseils de développement urbain et rural, et les résultats devraient être respectés par les titulaires de licences d'exploitation, le cas échéant.

Toujours selon cet accord, les entreprises autorisées à réaliser des activités minières devraient se plier à un code de bonnes pratiques environnementales, ce qui permettrait la protection des écosystèmes locaux ainsi que celle de la santé des habitants.

Industrie minière: la Banque mondiale appuie Montana

Contrairement à la position adoptée à la première ébauche du rapport de la Commission de surveillance de la Banque mondiale (CAO), où des doutes étaient exprimés sur les conséquences environnementales de l'exploitation de la mine d'or de San Marcos, le document final de la Commission indique que le projet Marlin, de la firme Montana Explorada (filiale de Glamis Gold), ne représente aucun risque environnemental ni humain.

Ce rapport assure que les habitants de Sipacapa ne font face à aucun risque significatif de contamination de l'eau ou de fuites de liquides résultant des activités reliées à l'exploitation de l'or.

« Le résumé du rapport final ne reflète pas l'effort qu'a mis l'équipe de la CAO pour élaborer la première ébauche, dans

laquelle il était signalé que nos demandes étaient fondées », a exprimé Magalí Rey Rosa.

« Nous travaillons avec les habitants de Sipacapa, mais les gens les plus affectés seront les habitants de San Miguel Ixtahuacán ; néanmoins, le rapport de la CAO se concentre uniquement sur ce qui se passerait à Sipacapa », ajoute Rey Rosa.

Milton Saravia, directeur général de l'entreprise Montana, a exprimé sa satisfaction face au rapport de la CAO et a réitéré que la conception du projet répond aux normes internationales les plus strictes. Il a ajouté que la compagnie commencera à extraire de l'or à la fin du mois.

Les féminicides demeurent impunis : sur 1 897 cas, seulement cinq ont été résolus

L'Association de survivantes et de familles victimes de violence a lancé sa campagne de sensibilisation le 22 août dernier. L'objectif de la campagne est de conscientiser la population sur l'importance d'exiger que justice soit faite dans les cas de violence faite aux femmes. Selon María Elena Peralta, membre du groupe, l'intention de l'organisme est d'exiger et de faire pression sur l'État afin qu'il assure une meilleure sécurité aux femmes, en plus de demander le respect à la vie, principalement celle des femmes, en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un droit constitutionnel. La campagne est axée sur le féminicide, étant donné qu'entre janvier 2001 et juillet 2005, 1 897 cas de femmes assassinées ont été rapportés au Guatemala, et seulement cinq ont été résolus. Peralta indique que le principal objectif de la campagne est d'agir contre l'indifférence des autorités nationales, en plus d'encourager les Guatémaltèques à effectuer leurs dénonciations et à leur donner suite, malgré le fait que les procédures juridiques soient ardues et s'étendent sur de longues périodes.

Nouvelles du nord

¿QUÉ PASA EN EL P.A.?

Les activités du PAQG ont repris de plus belle avec l'arrivée de l'automne. Plusieurs projets sont en branle et de nouvelles personnes se sont intégrées autant aux comités de bénévoles qu'à l'équipe de coordination.

Accompagnement international au Guatemala

Au cours du mois d'octobre, nous avons réalisé deux soirées d'information pour les personnes intéressées à l'accompagnement international au Guatemala. Au total, près de 25 personnes sont venues s'informer sur le Guatemala, le PAQG et l'accompagnement international. Deux autres soirées d'information auront lieu au cours des prochaines semaines, soit le 15 novembre à l'Université de Montréal et le 5 décembre au local du PAQG à Montréal. Déjà quelques personnes ont entrepris les démarches (entrevue et questionnaire) pour devenir accompagnateurs. Nous prévoyons réaliser une formation pour accompagnateurs au cours du mois de janvier. Veuillez nous contacter si l'accompagnement vous intéresse.

Actuellement, Laurent Corbeil est notre seul accompagnateur au Guatemala. Nicolas Bergeron, ancien accompagnateur du PAQG part de nouveau au Guatemala au début novembre avec l'organisation américaine NISGUA.

Exposition *Panzós, 25 ans plus tard...*

Pour les personnes qui n'ont pas eu la chance de voir l'exposition *Panzós, 25 ans plus tard...* de l'artiste guatémaltèque Marlon García présentée en mai dernier, vous avez la chance de vous reprendre. En effet, l'exposition relatant l'histoire du massacre de Panzós et l'implication d'une compagnie minière canadienne est présentée dans le cadre de la *Quinzaine des cultures* à l'agora du Cégep du Vieux-Montréal du 24 octobre au 4 novembre (255 Ontario E., métro Berri-UQAM). L'exposition sera par la suite présentée du 7 au 11 novembre au Collège Dawson (3040 Sherbrooke O., métro Atwater).

Nous espérons pouvoir présenter l'exposition en région par la suite. Si vous êtes intéressé à recevoir cette magnifique exposition de photographies et peintures figuratives, n'hésitez pas à nous contacter.

Trafiquants de vérités

Le film-documentaire *Trafiquants de vérités* du réalisateur français Grégory Lassalle, sur les perceptions de différentes personnalités guatémaltèques au sujet des 36 ans de la guerre civile au Guatemala, a été présenté à l'UQAM le 13 octobre dernier. La projection a été suivie d'une table ronde en présence de Diego Hernandez, ex-réfugié de guerre et d'Annie Pelletier, ex-accompagnatrice. La discussion a porté sur le difficile processus de demande de justice et de réconciliation au Guatemala après 36 ans de guerre civile et un génocide encore inavoué. Le film sera présenté à nouveau le 8 novem-

bre sur l'heure à 11h45 au 3200 Jean-Brillant à l'Université de Montréal (local B-3315).

Actions urgentes : résultat et suivi

Le 12 septembre dernier, nous avons envoyé une action urgente concernant des menaces de mort envers les membres de la Fondation d'anthropologie légiste du Guatemala (FAFG), dont son directeur, M. Peccerelli. Cette action urgente a été diffusée au réseau des organismes membres de la Coordination de l'accompagnement international au Guatemala (CAIG) présents dans une trentaine de pays. Après l'envoi des lettres d'actions urgentes, nous avons reçu une bonne nouvelle de la part du Guatemala : le ministère de l'Intérieur du Guatemala accorde la sécurité policière demandée auprès de la famille Peccerelli et du bureau de la Fondation d'anthropologie légiste du Guatemala (FAFG). Nous désirons remercier toutes les personnes et organismes qui prennent le temps d'envoyer leurs lettres de pressions auprès des gouvernements concernés.

Depuis l'envoi de cette action urgente, d'autres organisations et individus travaillant pour la justice au Guatemala ont été victimes de menaces. C'est le cas de SERPAJ-Guatemala le 13 septembre, des membres de la Centrale des travailleurs en zones rurales (CTC) le 27 septembre, de Romeo Monterrosa, avocat pour le GAM et tout récemment de Héctor Ramírez (fils d'un journaliste). Il est important de poursuivre notre

travail de pression par l'envoi d'actions urgentes pour signifier notre préoccupation de la situation des droits de la personne au Guatemala.

Ont participé à cette revue

Rédaction

*Aisha Brown, Marie-Claude Lortie,
Karen Hamilton, Nathalie Brière*

Traduction

*Yannick Lacoste, Nelly Marcoux
Annie Montpetit, Marc-André Anzueto*

Correction

*Mathieu Cook, Catherine Dutil
Nelly Marcoux, Marie-Lyne Vachon
Alissa Lauriault, Marc-André Anzueto
Nathalie Brière*

Mise en page

*Marc-André Anzueto, Nathalie Brière
Florence Riel-St-Pierre*

Coordination

Alissa Lauriault

Projet Accompagnement Québec Guatemala.

Don. Je désire appuyer l'action du Projet Accompagnement Québec-Guatemala par un don de _____ \$

Cotisation annuelle. Je désire adhérer ou renouveler mon adhésion comme membre du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). En devenant membre du PAQG vous recevrez par courriel notre revue d'actualité, les actions urgentes et les invitations à participer à nos activités.

- membre sympathisant (20\$ ou plus) _____ \$
- membre bénévole (10\$ ou plus) _____ \$ et m'impliquer dans les activités suivantes:
 - Comité de la revue d'actualité Soutien à la coordination
 - Comité des actions urgentes Financement
 - Éducation et sensibilisation
- membre institutionnel (30\$ et plus) _____ \$ (pour les associations et les institutions)
- Je désire participer à une formation pour accompagnateur / trice
- Je désire faire de l'accompagnement physique. Précisez vos disponibilités: du _____ au _____

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Tél : (____) _____ Courriel : _____

SVP, retournez ce formulaire et votre chèque au **Projet Accompagnement Québec-Guatemala** : 660 Villeray, bureau 2,115, Montréal, (Québec), H2R 1J1